

Procès-verbal pas encore approuvé

COMMUNE LE MOURET

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
COMMUNALE ORDINAIRE
du 19 décembre 2013**

au Restaurant du Burgerwald

COMMUNE LE MOURET :

Le secrétaire :

Le Syndic :

Laurent Tercier

Nicolas Lauper

Tractanda

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 25 avril 2013 ne sera pas lu; il est à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, et sur le site internet – www.le-mouret.ch, 10 jours avant l'assemblée.

2. Budget 2014. Un exemplaire du budget est joint à la convocation.

2.1 Budget de fonctionnement

2.2 Budget des investissements

2.2.1 Police du feu - achat d'un tonne-pompe

2.2.2 Ecole – réfection grillage école Zénauva

2.2.3 Ecole – réfection jeux école Essert

2.2.4 Route – réfection carrefour Rte de l'Eglise – part Le Mouret

2.2.5 Etude faisabilité chauffage à distance

3. Election membre de la commission de naturalisation

4. Information

5. Divers

Présidence :	M.	Nicolas Lauper	syndic
Conseillers présents :	M.	Jacques Wicht	vice-syndic
	M.	Eric L'Eplatennier	
	M.	Jean-Louis Cotting	
	M.	Armand Dousse	
	Mme	Martine Halter	
	Mme	Gisèle Marthe	
	M.	Jean-Bernard Richard	
	M.	Benoît Singy	
Secrétaire :	M.	Laurent Tercier	

M. Nicolas Lauper ouvre l'assemblée à 20 h 00 en souhaitant une très cordiale bienvenue et remercie les citoyens présents ce soir à notre assemblée consacrée au budget 2014.

La convocation vous a été transmise par tous-ménages. Le fascicule comprend : le tractanda de notre assemblée, le budget de fonctionnement 2013, le budget d'investissements 2013. **M. Le Syndic** demande si quelqu'un a des remarques à faire au sujet du tractanda. Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Syndic** constate que l'assemblée a été convoquée dans les délais, selon le mode convenu, et qu'elle peut donc valablement délibérer.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **M. le Syndic** indique que les débats seront enregistrés. Il remercie, d'ores et déjà, M. Jean-Paul Bernard qui nous met à disposition son matériel d'enregistrement et de sonorisation. Il demande aux citoyens d'utiliser le micro lorsqu'ils veulent intervenir et d'indiquer leurs noms et prénoms.

M. le Syndic nomme les scrutateurs : Mme Marilou Schafer
M. Gérard Repond

Il prie les scrutateurs de procéder au décompte des citoyens présents.

Nombre de citoyens présents : 126

Majorité absolue : 64

Se sont excusés de ne pouvoir participer à cette assemblée : M. Philippe Grand
M. Patrick Cotting
Mme Marie-France Rolle

J'ai le plaisir, ce soir, de vous présenter notre nouveau collègue du conseil communal, en la personne de M. Eric L'Eplatennier. Eric a 45 ans, il est marié et est papa de trois enfants. Citoyen dans notre commune depuis 20 ans, il travaille au Crédit Suisse dans le domaine de l'immobilier. En entrant, au début septembre, au conseil communal, Eric a du de suite se pencher sur le budget communal. En votre nom, je le remercie de s'être mis à disposition de notre commune, je lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exécution de son mandat.

Tractanda No 1 - Procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée du 25 avril 2013 ne sera pas lu; il était à disposition des citoyennes et citoyens actifs, au secrétariat communal et sur le site internet – www.le-mouret.ch-, 10 jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.

M. le Syndic demande si quelqu'un a des remarques ou des questions à formuler.

Le procès-verbal de l'assemblée du 25 avril 2013 est accepté à l'unanimité. M. le Syndic remercie le secrétaire pour la rédaction de ce dernier.

Tractanda No 2 - Budget 2014

2.1. Budget de fonctionnement

M. Le Syndic passe la parole à de M. Eric L'Eplattenier pour la présentation du budget de fonctionnement.

M. L'Eplattenier informe l'assemblée que l'élaboration du budget 2014 a été marquée par l'augmentation des charges liées. Ces augmentations ont été plus prononcées cette année, au vu des mesures d'économie élaborée par le Conseil d'Etat. Ceci touche 4 volets, à savoir : les soins spéciaux, l'aide sociale, le trafic régional et l'impôt sur les véhicules. Pour notre commune, la charge supplémentaire est en partie compensée par une hausse des recettes fiscales. Le déficit est en partie réduit grâce aux mesures prises par le conseil communal pour un montant d'environ Fr. 100'000.00. Ces économies ont été réalisées dans chaque dicastère, notamment sur les postes entretiens, de rénovation ou de rénovations, qui touchent les bâtiments, les installations, etc... Ces dépenses ne sont pas abandonnées, mais peuvent être réalisées sur plusieurs années. M. L'Eplattenier précise que le déficit est de Fr. 351'618.00 qui est en augmentation de Fr. 68'587.00 par rapport au budget 2013.

010 – ASS.COMMUN.-CONSEIL COMMUNAL- COMMISSIONS PERMANENTES

Sous le poste 010.317.1 – Honoraire, dédommagement conseiller – l'augmentation est justifiée du fait que les dossiers deviennent plus pointus. Il s'agit par conséquent de l'augmentation du nombre d'heures des conseillers et non du tarif horaire.

020 – ADMINISTRATION GENERALE

Sous le poste 020.301.0 – Traitement du personnel – l'augmentation comprend deux aspects ; le premier est l'attribution du palier supplémentaire de l'échelle de traitement ; l'échelle de traitement a été acceptée par l'assemblée communale l'année passée. Le 2^{ème} aspect est une augmentation du temps de travail de 10 % pour une employée.

029 – BÂTIMENT ADMINISTRATIF

Sous le poste 029.314.0 – Entretien – En plus de l'entretien courant, il y a la modification du mobilier de la réception du 2^{ème} étage, une étude pour la répartition des locaux du 2^{ème} étage, car le personnel

est un peu à l'étroit. Pour ce qui est de la salle d'activité, il est prévu de remplacer les frigos et de poser un store.

102 – Protection juridique – répartition intercommunale – services des curatelles

Sous le poste 102.317.0 – Frais de réception et déplacement – ce poste correspond aux frais de déplacement des curateurs. Il s'agit d'une part de l'augmentation du nombre de kilomètre effectué par les curateurs et d'autre part le tarif est passé de Fr. 0.50 / km à Fr., 0.70 / km.

142 – police du feu – répartition intercommunale

Sous le poste 142.301.0 Rémunérations, solde pompier – Il a été décidé d'augmenter le tarif horaire des pompiers.

Sous le poste 142.313.0 – Protection respiratoire – et sous le poste 142.313.1 – Achat de matériel – il y a une grande augmentation par rapport au budget 2013 ; dans le budget 2013 aucun n'achat n'avait été inscrit en prévision de l'achat du tonne-pompe, car il était prévu de diminuer les coûts. En ce qui concerne 2014, il prévu d'acheter 8 nouveaux appareils pour la protection respiratoire, de visagères. Pour l'achat de matériel, il est prévu de changer 10 tenues de pompiers.

M. Maridor demande pourquoi il y a une augmentation importante pour le poste 141.352.0.

M. L'Eplattenier répond que le poste 141.352.0 correspond à notre participation. Plus les charges augmentent dans le chapitre 142, plus les charges augmentent dans le poste 141.

M. Gilles Schorderet demande pourquoi il est prévu l'achat d'un tonne-pompe dans les investissements et que rien ne figure dans les frais de fonctionnement pour la formation et autres. Les citoyens sont en droit de connaître ces coûts. De plus, selon le règlement communal, il est stipulé que l'effectif du corps des sapeurs-pompiers ne doit pas être inférieur à 50 personnes ; selon les informations données ce soir, il y a seulement 25 pompiers, cela paraît peut pour une commune de près de 3000 habitants.

M. Gilles Schorderet demande pourquoi aucun montant n'est indiqué pour les subventions et les frais d'interventions.

M. L'Eplattenier répond que toutes les réponses concernant le tonne-pompe seront données lors de la présentation de l'investissement. Il précise également qu'aucun frais de fonctionnement n'a été prévu pour 2014, car il faut toujours compter environ une année entre la commande et la réception du véhicule. Les subventions de l'Ecab sont déjà déduites.

210 – cycle scolaire obligatoire

Sous le poste 210.301.0 – Traitement du personnel – Le montant a été supprimé. Ce poste correspondait à un appui d'allemand. Le poste n'a pas été remis au concours car ce sont les enseignants qui se chargeront à nouveau de l'apprentissage de cette langue.

217 – bus scolaire

Sous le poste 217.301.2 – bus non remboursé par DIP - augmentation du à l'introduction du 3^{ème} bus.

219 – accueil extra-scolaire

Sous le poste 219.460.0 – Subvention de l'OFAS – C'est la dernière année que nous allons toucher cette subvention.

294 – bâtiment des écoles

Sous le poste 294.314.0 – Entretien – dans ce poste est prévu l'entretien courant, des travaux de peinture et de ferblanterie à l'école d'Essert et le remplacement des luminaires à l'école de Praroman.

330 – Sentier

Sous le poste 300.314.0 – Entretien de sentier - il s'agit d'un nouveau poste.

342 – Camps d'été et d'hiver - promenades

M. Maridor demande pourquoi il y a une augmentation de Fr. 11'000.00 entre les comptes 2012 et le budget 2014.

M. L'Eplattenier répond que nous n'avons pas tout de suite l'information. Une réponse sera donnée ultérieurement.

650 – Trafic régional

Sous le poste 650.318.0 – Achat abonnement CFF/flexi -, l'augmentation est due à l'acquisition d'un 3^{ème} abonnement CFF.

700 – Approvisionnement en eau

Sous le poste 700.309.0 – Frais de personnel -, il s'agit d'un cours de formation (SSIGE) pour le fontainier.

750 – Correction des eaux, endiguements

Sous le poste 750.314.0 – Entr. Ouvrages, endiguements -, l'augmentation est due au curage des cours d'eau et l'entretien des rives. L'entretien des rives touchent autant la commune que des propriétaires privés avec une répartition du régime de droit de propriété.

810 – Forêts

Dans le poste 810.318.2 – Travaux à fonction sociales – ce compte correspond à la livraisons du bois de feu à domicile, fourniture et livraison du bois de feu aux tables de Bonnefontaine, sapin de Noël.

M. Von Buren demande pourquoi chaque année le chapitre forêt prévoit chaque année une perte de Fr. 30'000.00. De plus, la commune prévoit un budget de Fr. 6'000.00 pour l'entretien des routes que nous ne pouvons pas utiliser.

M. Le Syndic répond que pour les routes forestières, nous avons l'obligation de les entretenir. Au sujet du déficit du chapitre forêt, M. Le Syndic précise que celui-ci pourrait être beaucoup plus

important. La commune est propriétaire de 300 h de forêt, mais dans nos comptes seul 25 h sont comptabilisés. Le solde est géré par le syndicat Flanc du Cousimbart. Nos forêts sont considérées comme forêt protectrice.

900 – Impôts

Dans le poste 900.400.0 – Impôts sur le revenu – et le poste 900.400.1 – Impôts sur la fortune – les chiffres nous sont donnés par le canton. La base de calcul est l'impôt 2011 auquel on a majoré de 5.8 % pour le revenu et 5.6 % pour la fortune. Nous corrigeons finalement le chiffre en fonction des informations importantes connues, à savoir le départ de contribuable important. Pour les impôts indirects, une moyenne sur les 5 dernières années a été calculée.

Total des charges	: Fr. 12'330'416.00
Total des produits	: Fr. 11'978'798.00
Excédent de charges	: Fr. 351'618.00

M. Le Syndic remercie M. Eric L'Eplattenier pour sa présentation et passe la parole à M. Claude Brodard, président de la commission financière, pour la lecture du rapport sur le budget de fonctionnement.

2.2. Présentation du budget des investissements

M. le Syndic passe la parole à M. Eric L'Eplattenier pour la présentation de cet objet.

2.2.1 Police du feu – achat d'un tonne-pompe

M. L'Eplattenier rappelle que cet objet a déjà été présenté au budget 2013, mais qui a été refusé par l'assemblée communale. Le conseil communal a décidé de représenter cet objet cette année.

Pour rappel, le véhicule actuel a été acheté en 1994 en même temps que la création du corps des sapeurs-pompiers du Mouret et environ, issu des 6 anciens corps communaux ainsi que de l'apport de la commune de Ferpicloz. Le véhicule actuel est un véhicule léger et arrive en fin de course après 19 ans. Il est poussif et une bonne partie du matériel doit être tracté. Il est tombé en panne quelque fois et nous n'avons plus de garantie de recevoir toutes les pièces de rechange en cas de panne ou de casse. En résumé, il doit être remplacé sans attendre. Avec le tonne-pompe, nous changeons de philosophie en passant sur un véhicule lourd. Les avantages du tonne-pompe sont multiples : il est équipé d'un réservoir d'eau d'environ 1500 litres, possibilité d'utiliser la mousse, équipé du matériel nécessaire pour la protection respiratoire et autre pour les interventions. Ce véhicule est adapté à la configuration de notre territoire et est autonome pour les premières minutes d'une intervention. 2 à 3 sapeurs-pompiers suffisent à le mettre en action, ce qui rend l'intervention rapide pour la sécurité de nos citoyens.

Etant donné que c'est un poids-lourd, il faut le permis C1. Le coût de celui-ci est de Fr. 1'500.00. A l'heure actuelle, nous avons 4 sapeurs qui possèdent ce permis et 2 sapeurs qui sont en phase de le passer. Les 2 employés communaux, MM Noser et Quiot, possèdent ce permis et sont très rapidement disponible pour l'engagement du véhicule.

M. L'Eplattenier tient à clarifier certains points qui ont été dite. Au sujet des normes Frifire, une séance a eu lieu avec le représentant de la Préfecture, l'inspecteur cantonal ainsi que le président de la commission d'instruction pour clarifier l'organisation du CSME, la formation et les effectifs. Il ressort que nous respectons clairement les normes Frifire, même avec un effectif de 25 sapeurs. Mais il est vrai que l'effectif est limite. Un effort doit être fait au niveau du recrutement. Pour pouvoir motiver des gens, il faut leur mettre du matériel adéquat à disposition. Il a aussi été fait mention qu'en cas de sinistre le centre de renfort de Fribourg intervient, alors à quoi bon investir dans un nouveau véhicule ? L'alarme est donnée aussi au corps local qui décide si l'intervention du centre de renfort est nécessaire. De plus, le centre de renfort intervient dans un délai de 20 à 25 minutes contre environ 10 minutes pour notre corps.

Il a aussi été fait mention du refus de la fusion avec le corps des sapeurs-pompiers de la Petite-Sarine. Pour mémoire, la fusion a été refusée pour des motifs de couverture du territoire et de connaissance du territoire. Le phénomène de fusion est valable également pour les pompiers, mais au niveau cantonal. Dans le canton, il existe 80 corps de sapeurs-pompiers, dont 20 dans le district de la Sarine. D'après les autorités cantonales, l'idée serait de diminuer de 50 % les corps. Mais le délai n'est pas connu. Mais même en cas de fusion avec un autre corps, il sera possible d'avoir une base d'intervention sur notre commune.

M. L'Eplattenier présente le plan de financement ainsi que les frais d'exploitation projetés pour 2015 qui se montent à Fr. 3'100.00 sans l'essence. Ces chiffres nous ont été fournis par la commune de Vuadens.

M. Gilles Schorderet est surpris par les arguments du conseil communal. Selon le procès-verbal de l'assemblée communal du budget 2013, il n'y a pas de changement dans les arguments. L'assemblée avait demandé en refusant le tonne-pompe de venir avec un autre projet. Des pistes avaient été avancées par exemple des plus véhicules, plus légers etc.. en sachant que le corps de la petite Sarine a fait l'acquisition d'un tonne-pompe. A l'époque de la fusion du CSME, une convention a été signé avec la commune de Treyvaux pour la protection respiratoire, ceci pour diminuer les investissements et de travailler ensemble. Il donne l'exemple du corps des sapeurs-pompiers de Glâne-Est qui regroupe les communes de Grangette, Siviriez, Vuisternens-devant-Romont. Ce corps a 70 pompiers. Ils sont équipés de 2 jeeps, 1 petit véhicule comme celui du Mouret et 1 véhicule 3.5 t d'intervention. Les arguments pour ces véhicules sont simplement le fait que chaque pompier puisse les rouler. Dans le budget présenté ce soir, il n'est pas fait mention du nombre d'heure que le véhicule devra rouler. D'après les renseignements pris auprès de gros corps de sapeurs-pompiers possédant un tonne-pompe, celui-ci coûte entre Fr. 10'000.00 et Fr. 12'000.00 par année. Il ne comprend pas pourquoi le conseil présente le même argumentaire que l'année passée. Il est fait mention que 2-3 pompiers suffisent pour aller avec le véhicule. D'après Frifire, il est prévu que 8 pompiers, 4 porteurs et 1 officier sont sur place dans les 15 minutes. Si tel n'est pas le cas, le corps doit être dissout et doit fusionner avec un autre corps. Il est évident que la commune doit avoir un véhicule efficace. En vu du futur, il serait ridicule d'acheter un tonne-pompe alors que l'on pourrait partir dans la vision de travailler avec les communes voisines. M. Gilles Schorderet demande à l'assemblée de refuser ce projet et que le conseil communal revienne devant l'assemblée avec un véhicule d'intervention plus léger et plus adapter à nos besoins.

M. L'Eplattenier répond que les chiffres en notre possession nous ont aussi été transmis par des professionnels.

Mme Pierrette Thalman trouve très important de protéger les citoyens et de donner à nos pompiers les moyens de faire leur travail. Elle aimerait remercier et féliciter les pompiers pour leur travail.

M. Jean-Marc Noser désire répondre à certaines questions ; au sujet de la fusion des corps des anciennes communes, il n'a pas été question de collaborer de suite avec Treyvaux. De plus, Treyvaux

ne subventionnait que deux appareils de protection respiratoire. Au sujet du véhicule, les tonnes-pompes ne se font plus en 3.5 t et en 7.5 t car en mettant uniquement 500 litres d'eau avec tout le matériel et les deux sapeurs, les 3.5 t sont dépassés. Au sujet du centre de renfort, celui-ci n'arrive pas avant 30 minutes sur place. Le tonne-pompe présenté ce soir est d'une capacité de 1500 litre d'eau, ce qui fait avec la mousse une capacité d'environ 11'000 litres.

M. André Schwartz s'est dit surpris par le prix du tonne-pompe.

M. Gilles Schorderet est soucieux de la sécurité mais s'étonne que les véhicules 3.5 t et 7.5 t ne se font plus alors que certaines communes en ont acheté dernièrement et que cela fonctionne. Il trouve surprenant que nous sommes en manque d'effectif alors que le commandant du corps de la Petite-Sarine et le responsable de l'instruction des pompiers de Marly sont citoyens de notre commune.

M. Jacques Vial est d'avis que son entreprise et Mivelaz représente les plus gros risques d'incendie sur notre commune. Nous avons besoins de moyens pour intervenir sur notre commune, mais aussi pour l'entreprise Papaux à Treyvaux qui se trouve au centre du village. Selon lui, nous ne devrions pas faire de différence en cas d'incendie et les pompiers du Mouret devraient aussi intervenir à Treyvaux et vice versa. Nous devons possédons ce genre d'équipement.

M. Pierre-Alain Maridor constate qu'avec le rapport Frifire, on annonce un prix pour un tonne-pompe à Fr. 330'000.00 alors que nous articulons un prix de Fr. 349'000.00 et demande ce que l'on peut faire avec 3 sapeurs en intervention.

M. Jean-Marc Noser répond que nous pouvons faire beaucoup de chose à 3 personnes. Le machiniste se trouve à l'arrière du véhicule et l'équipe de protection respiratoire peut rentre sur le sinistre avec l'eau de suite. Comme cela nous pouvons limiter les dégâts. En réponse à M. Schorderet au niveau du nombre de sapeurs sur place il en faut 8 en tout. Le but de l'état-major est de faire en sorte que l'effectif augmente en 2014.

M. Claude Von Buren, ancien commandant du feu de Montévraz, a le souci que lors du déclenchement d'un incendie, les pompiers travaillent à l'extérieur de la commune. Le problème est d'avoir le personnel à disposition en journée. De plus, est-ce que les entreprises locales ont des pompiers d'usine qui pourraient, la journée, être détaché pour conduire le véhicule. Est-ce que ces chefs d'entreprises sont prêts à mettre à disposition du CSME, le cas échéant, leur personnel formé ?

M. Galaad Loup est pour l'acquisition d'un tonne-pompe, mais il faut aussi que l'effectif augmente.

M. Léon Vonlanthen est d'avis de faire confiance aux personnes qui ont travaillé le dossier et que la dépense proposé ce soir est justifié après 15 ans d'utilisation de l'ancien véhicule.

M. le Syndic passe la parole à M. Armand Dousse pour la présentation des objets 2.2.2 à 2.2.3

2.2.2 Ecole- réfection grillage école Zénauva

M. Armand Dousse informe l'assemblée qu'à l'école de Zénauva, il y a deux ans, nous avons mis en valeur plusieurs objets sur la place de jeux; maintenant il y a lieu de procéder à la deuxième phase, celle du remplacement d'une partie du grillage. Celui-ci, a été posé en 1999, soit en même temps que les 2 nouvelles classes de l'école.

Il s'agit, depuis l'angle de l'emplacement où les enfants jouent au foot et jusqu'à l'autre extrémité, de tout remplacer, y compris les socles en béton. Sur la première partie, soit sur l'ensemble de la clôture bordant les places de jeux, il y aurait lieu d'adapter la hauteur des éléments métalliques afin d'avoir

un grillage de même niveau sur toute la longueur du tracé soit sur 21m. Ensuite, la descente vers le ruisseau, sur une distance de 45 m on prévoit un grillage d'une hauteur de 1,5 m env.

Dans la réflexion que nous avons menée, nous avons aussi tenu compte qu'il n'est pas prévu de supprimer l'enseignement à l'école de Zénauva. Le remplacement d'une clôture fortement mise à contribution par des enfants durant plus de 13 ans va dans la logique des choses.

Aussi, tenant compte de tous ces éléments, le conseil communal vous soumet un crédit d'investissement de Fr. 12'800.- pour la réfection du grillage à l'école de Zénauva et vous en remercie.

2.2.3 Ecole- réfection jeux école Essert

M. Armand Dousse informe l'assemblée qu'il est prévu, pour des raisons de sécurité, le remplacement de deux jeux et également des dalles pour l'école d'Essert, par la mise en place de deux balançoires et d'une tour Quadro avec un toboggan. Les nouvelles dalles sont des dalles anti-chocs en caoutchouc d'une épaisseur de 4,5 cm, avec système de drainage, qui permettent d'amortir une chute d'une hauteur de 1,50 m et qui répondent aux normes du BPA.

Cette place de jeux est régulièrement utilisée par des parents ou grands-parents avec leurs enfants ou petits-enfants.

Aussi, tenant compte de tous ces éléments, le conseil communal vous soumet un crédit d'investissement de CHF 13'500.- pour des travaux sur la place de jeux à Essert

M. le Syndic passe la parole à M. Jean-Bernard Richard pour la présentation de cet objet

2.2.4 Route – réfection carrefour Rte de l'Eglise – part Le Mouret

M. Jean-Bernard Richard informe l'assemblée qu'en collaboration avec la commune de Ferpicloz et le service des ponts et chaussées, le conseil communal s'est penché sur la problématique de la sécurité du carrefour de la route de l'Eglise à l'endroit de la carrosserie Horner. Le montant proposé ce soir est l'étude réalisée par un bureau d'ingénieur mandaté par le service des ponts et chaussée. Le projet proposé est l'élargissement de la chaussée avec la création d'un arrêt de bus, d'une présélection en venant de Marly pour se diriger sur Praroman et la création d'un seul passage pour piéton au lieu des deux actuellement. Les délais pour l'exécution des travaux sont les suivants : présentation de l'avant-projet jusqu'au 29.11.2013, l'examen préalable jusqu'au 28 février 2014, le projet d'ouvrage jusqu'au 15 avril 2014, mise à l'enquête et approbation du projet jusqu'au 31 août 2014, projet d'exécution et appel d'offre jusqu'au 30 novembre 2014, les travaux seront réalisés du 1^{er} mars jusqu'au 30 juin 2015. La répartition faite par le service des ponts et chaussées pour cette étude d'assainissement est la suivante : l'Etat 29.6 %, la commune de Ferpicloz 28.2 % et la commune du Mouret 42.00 %. Le budget pour la réalisation de l'ouvrage sera proposé lors de l'assemblée de présentation du budget 2015. M. Jean-Bernard Richard précise que la commune de Ferpicloz a accepté le montant lors de leur assemblée communale.

M. André Sciboz constate qu'avec le plan proposé, il n'y a aucune amélioration pour les automobilistes qui se rendent de Praroman en direction du Mouret ou de Fribourg, car il n'y a aucune visibilité. Pour lui, ce projet ne vaut rien et pense que nous pouvons faire nettement mieux.

M. Jean-Bernard Richard précise que l'étude a été faite par le service des ponts et chaussées car nous sommes sur une route cantonale.

M. André Sciboz précise que la commune participe à cet ouvrage et est donc partie prenante dans ce projet. Ce n'est pas le service des ponts et chaussées qui doivent imposer leur solution. Le problème de la visibilité pour la circulation venant du Mouret doit être résolu et ce projet ne résout rien.

M. Jean-Bernard Richard précise que ces informations seront transmises au service des ponts et chaussées.

M. Henri Cotting est du même avis que M. Sciboz, mais une solution serait la création d'un mini rond-point, comme à la route des Arsenaux à Fribourg.

M. Léon Vonlanthen constate qu'il voit passer beaucoup de personne traversant la route cantonale et leur sécurité n'est pas assurée. Il est vrai que pour les automobilistes, il est très difficile, aux heures de pointes, de s'engager soit en direction du Mouret, soit en direction de Marly. Il demande si un giratoire a été étudié par les services cantonaux ?

M. Jean-Bernard Richard répond que non.

M. Vonlanthen revient avec ses arguments initiaux à savoir que le quartier en Prêla sur Praroman est complètement développé, un quartier sur la commune de Ferpicloz qui est en forte croissance, il y a de ce fait beaucoup plus de piétons dans les alentours. De plus, la vitesse est limitée à 70 km / heure juste avant la carrosserie Horner et cela mériterait, vu le développement de ce secteur, un abaissement à 50 km / heure. Il constate également que la végétation, en direction du Mouret, dépasse le gabarit toléré aux abords des routes. Par conséquent, il estime que la commune du Mouret doit plus faire pression auprès du service des ponts et chaussées pour qu'une meilleure solution soit trouvée.

M. Roger Marthe salue l'effort du conseil communal pour trouver une solution à ce problème. Une meilleure solution devra être trouvée.

M. Le Syndic précise que l'exemple présenté ce soir est une solution possible de réalisation. Le conseil communal souhaite avoir l'accord de l'assemblée sur le crédit proposé pour pouvoir réaliser une étude pour sécuriser ce carrefour. Les remarques formulées ce soir seront transmises au service des ponts et chaussées.

M. le Syndic passe la parole à M. Benoît Singy pour la présentation de cet objet.

2.2.5 Etude faisabilité chauffage à distance

M. Benoît Singy informe l'assemblée qu'en octobre 2012, le conseil communal a mis sur pied une commission sur l'énergie. La première mission de celle-ci était la mise au point du plan communal des énergies, celui-ci devant être intégré dans le plan d'aménagement du territoire. Le canton nous a encouragés par des subventions à faire le label Cité de l'énergie. Il s'agit d'un catalogue de mesure servant à améliorer le bilan énergétique global de notre commune en partie pour les équipements publics, mais également pour les privés. Une point est ressortie très rapidement de ce catalogue, c'est l'idée d'un réseau de chauffage à distance alimenter par du bois. Pour pouvoir avancer dans ce projet, il est nécessaire de faire une étude de faisabilité. M. Benoît Singy précise que nous sommes déjà en discussion pour un projet un peu plus concret avec le GroupeE, mais de toute manière nous devrions vérifier les propositions faites par le GroupeE.

M. Le Syndic passe la parole à M. Claude Brodard, président de la commission financière, pour la lecture du rapport sur le budget des investissements.

Votes des budgets 2014

M. Le Syndic met au vote le budget de fonctionnement présentant un excédent de charge de Fr. 351'618.00 qui est **accepté à l'unanimité**.

Puis, c'est au tour des investissements :

2.2.1 Police du feu – achat d'un tonne-pompe

Le montant de Fr. 191'760.00 à la charge de la commune est accepté à la majorité (86 oui, 30 non, 5 abstentions)

2.2.2 Ecole – réfection grillage école Zénauva

Le montant de Fr. 12'800.00 est accepté à l'unanimité

2.2.3 Ecole – réfection jeux école Essert

Le montant de Fr. 13'500.00 est accepté à la majorité (1 abstention)

2.2.4 Route – réfection carrefour Rte de l'Eglise – part Le Mouret

Le montant de Fr. 17'400.00 est accepté à la majorité (1 non, 1 abstention)

2.2.5 Etude faisabilité chauffage à distance

Le montant de Fr. 13'900.00 à charge de la commune est accepté à la majorité (12 abstentions)

Tractanda No 3 - Election d'un membre de la commission de naturalisation

M. Le Syndic informe l'assemblée que notre règlement communal sur les naturalisations stipule à l'article 8 concernant la désignation et la composition de la commission communale des naturalisations : La commission communale des naturalisations comprend entre 5 et 11 membres choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune. La commission actuelle est composée des membres suivants :

Mme Huguette Piantini, présidente

M. Constantin Anatra

M. Patrik Kolly

M. Christian Kolly

M. Gilbert Vonlanthen

M. Patrik Kolly a quitté notre commune, de ce fait il ne peut plus faire parti de la commission. M. Le Syndic précise qu'il doit être remplacé et le conseil communal propose d'élire M. Patrick Bongard de Praroman.

M. Le Syndic présente le candidat à l'assemblée.

M. le Syndic demande s'il y a des personnes qui souhaitent intervenir.

M. le Syndic constate que non et propose de passer au vote.

M. Patrick Bongard est élu à la commission de naturalisation à l'unanimité.

Tractanda No 4 - Information

Plan de fusion du district de la Sarine

M. Le Syndic informe l'assemblée que lors de sa séance du 5 mars 2013, le conseil communal a traité le dossier concernant le plan de fusion du district de la Sarine. Dans sa détermination au préfet, le conseil communal a indiqué qu'il n'adhère pas à ce plan de fusion. En d'autres mots, le conseil communal n'est pas en matière pour une nouvelle fusion, celle proposée étant de réunir toutes les communes du plateau, y compris peut-être Villarsel-sur-Marly et Pierrafortscha.

Lors d'une séance de la conférence des syndics du Plateau du Mouret, il avait été décidé de poser la question à chaque conseil communal, à savoir :

Etes-vous d'accord de participer à une pré-étude sur la fusion des communes du Plateau ?

A cette question, le conseil communal a répondu : Non.

Suite à plusieurs interventions orales ou écrites, trouvant regrettable que nous n'adhérions pas à une pré-étude, trouvant dommage que seul le conseil ait le pouvoir de cette décision, le conseil communal a décidé d'organiser un sondage consultatif auprès de la population.

Ce sondage se fera au début de l'année prochaine.

Si au moment de notre fusion, il y a dix ans, les assemblées communales se sont prononcées sur la convention de fusion, aujourd'hui, la loi a changé.

Un projet de fusion doit être accepté par un vote populaire. Dans ce sens, le conseil communal trouve légitime de prendre la température auprès de ces citoyens.

Demandé depuis bien longtemps, un sentier piétonnier a été mis en place afin d'améliorer la sécurité routière sur la route de l'Eglise, depuis l'école jusqu'au quartier des Joncs.

Le conseil communal tient à remercier les propriétaires fonciers qui ont gracieusement accepté de mettre leur terrain à disposition.

Tractanda No 5 - Divers

M. Claude Von Buren demande que le conseil communal fasse la démarche auprès des entreprises locales pour la mise à disposition de leur personnel pour avoir des pompiers sur place en journée.

M. Le Syndic répond qu'au vu des effectifs à disposition, la démarche sera à nouveau faite.

M. Léon Vonlanthen demande où en est le dossier de la route de Russilles.

M. Le Syndic répond que la reprise de la route sera passée lors de la prochaine assemblée communale. De plus, lors de la mise à l'enquête de cette route, il avait été dit qu'une modération de trafic devrait être créée. Le conseil communal a invité une délégation des riverains afin de mener une réflexion sur ce qui pouvait être mis en place.

Mme Claude-Hélène Kolly tient à remercier le conseil pour la création du chemin piétonnier, mais demande qui doit le déneiger ? De plus, chez qui elle doit se renseigner pour les problèmes de déneiger des routes ?

M. Le Syndic répond qu'il se renseignera sur le déneigement du chemin piétonnier et qu'une réponse lui sera donnée rapidement. Au sujet de l'ouverture des routes, elle doit prendre contact directement avec M. Jean-Bernard Richard.

M. Nicolas Kolly a été abordé par la société de jeunesse de Treyvaux. La société a rencontré de grandes difficultés pour organiser leur fête de la forêt, qui il est vrai, créait quelques nuisances, mais c'est une chance pour le village d'Essert qu'une fête soit encore organisée. D'après la société de jeunesse, les représentants de la communes compliquent les démarches et décourage la société d'organiser cette fête. M. Nicolas Kolly incite la commune à encourager l'organisation de cette fête.

M. Le Syndic répond que ce n'est pas la commune qui est intervenu pour compliquer l'organisation de cette fête. Il y a eu des débordements lors des fêtes précédentes et celle-ci a été classée « fête à risque » par la gendarmerie et la préfecture. Lorsque que l'on fait partie de cette catégorie, malheureusement tout un canevas doit être respecté. La commune a toujours donné l'autorisation pour cette fête.

M. André Sciboz demande des éclaircissements au sujet du plan de fusion. Il demande ou en est le dossier de pré-étude du plan de fusion et de quoi s'agit-il exactement. En tant que citoyen, il n'est pas contre une pré-étude.

M. Le Syndic répond qu'il va donner uniquement la procédure, car les citoyens ont été invités en date du 16 septembre 2013 dans cette même salle, à la présentation par le Préfet du plan de fusion. Lors de cette soirée, M. Le Syndic a également parlé au nom du conseil communal. Malheureusement, seul 30 – 35 citoyens étaient présents. Le plan de fusion proposé par le Préfet était de mettre toutes les communes du plateau du Mouret. Les communes de Villarsel et Pierrafortscha ne savent pas encore de quels côtés aller ; avec les communes d'en haut ou Marly. La pré-étude a été discutée lors d'une séance de la conférence des syndicats et ils auraient été bien que toutes les communes participent à celle-ci. Du moment que nous n'avons pas voulu participer à cette pré-étude, Villars-sur-Marly, Pierrafortscha et Ferpicloz n'ont pas vu l'intérêt d'y participer. Les communes de Treyvaux, Ependes, Arconciel et Senèdes participent à cette pré-étude. M. Le Syndic précise que nous avons eu écho qu'un vote consultatif pourrait être demandé ce soir. C'est pourquoi le conseil communal a donc décidé d'organiser un sondage auprès de toute la population et non uniquement sur les personnes présentes à cette assemblée. Il rappelle que la fusion doit être acceptée par vote populaire.

M. Jean-Daniel Dubosson suggère d'améliorer la sécurité près du pont du Serté.

M. Le Syndic prend acte de la remarque.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** remercie la tenancière pour la mise à disposition de la salle, M. Jean-Paul Bernard pour l'enregistrement et la sonorisation, le personnel communal pour la mise en place de la salle et le service du micro, toutes les personnes qui oeuvrent, parfois dans l'ombre, pour le bon fonctionnement de notre commune.

Il remercie également ces collègues du conseil communal pour tout le travail quotidien effectué.

A vous toutes et à vous tous, merci pour votre présence et votre participation.

Les fêtes de fin d'année approchant, permettez-moi au nom de mes collègues de vous offrir nos vœux pour de lumineuses fêtes de fin d'année. Le plus beau cadeau qu'on peut vous souhaiter c'est sans doute une bonne santé au milieu de tous ceux que vous aimez.

Que l'année qui vient vous conserve joyeux et en bonne santé parmi vos familles et vos amis

M. Le Syndic lève la séance à 22h30 et invite chacune et chacun à partager le verre de l'amitié ainsi qu'une soupe de chalet.

Applaudissements

COMMUNE LE MOURET

Le secrétaire :

Le Syndic :

Laurent Tercier

Nicolas Lauper

Annexes :

N° 1 : convocation à l'assemblée communale

N° 2 : rapport de la commission financière